



Courrier reçu le

31 AOUT 2021

C.C. Sud Avesnois

Direction Générale Adjointe en charge  
Solidarité Territoriale

Direction de l'Aménagement Territorial

Service Habitat, Urbanisme  
et Quartiers Prioritaires

Tél. : 03.59.73.82 45  
[nathalie.fagot@lenord](mailto:nathalie.fagot@lenord)

Réf. : DGAST/DAT/SHUQP  
DDAT-HUQP202100076  
Affaire suivie par : Nathalie FAGOT

Monsieur Mickaël HIRAUX  
Président de la C.C.S.A.  
2 rue du Général Chomel  
BP 60046  
59612 FOURMIES CEDEX

Lille, le 26 AOUT 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.132-7 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de TRELON.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Après étude de votre dossier, il s'avère que cette procédure ne porte pas atteinte aux prescriptions du Département en matière d'aménagement.

Cependant, je vous remercie de prendre en compte la remarque suivante :

Les parcelles concernées par le projet de modification du PLU de TRELON se situent le long d'un chemin dit « des Beutiers » qui débouche sur la RD 963 hors agglomération sur la commune de OHAIN.

Ce chemin est un chemin transversal qui relie la RD 963 entre OHAIN et TRELON, route de 1ère catégorie à la RD 83 entre OHAIN et WALLERS-EN-FAGNE, route de 2ème catégorie.

Actuellement, ce chemin non revêtu est plus particulièrement emprunté par les agriculteurs pour les activités agricoles, l'entreprise DEBARBA pour accéder à sa décharge et SUEZ pour accéder à ses parcelles.

Un stop est installé sur le chemin des Beutiers à son intersection avec la RD 963 ; par contre, au niveau de sa sortie sur la RD 83, il n'y a pas de régime de priorité.


La sortie de ce chemin devra se faire sur la RD 963.

Lors du chantier pour l'installation de la ferme photovoltaïque, une signalisation temporaire devra être mise en place sur la RD 963 afin d'indiquer à ses usagers, la phase travaux.

Je vous remercie de me faire parvenir un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Nicolas SIEGLER



Vice-Président en charge de  
l'Aménagement du Territoire et  
du Canal Seine-Nord Europe